

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 septembre 2022

OBJET : REQUALIFICATION DE LA RUE DU MAIL A PERON ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

L'An deux mil vingt-deux, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 21

Nbres présents : 15

Nbre votants : 19

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints
M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,
Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise,
Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume,
Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mmes Clot Mariana, De Jesus Catherine (pouvoir à Fol Christine), Delachat Elodie (pouvoir à Visconti Régis), Quinio Marie-Madeleine (pouvoir à Blanc Dominique), Rey Novoa Dolorès (pouvoir à Rossas Amandine), Conseillères Municipales,
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller Municipal.

Madame le Maire rappelle que la réfection de la Rue du Mail est envisagée depuis plusieurs années. Il est prévu de reprendre la voirie et les réseaux, de sécuriser le carrefour avec la route de Lyon, de créer un parking de covoiturage, d'installer des containers (OM et tri sélectif), de créer deux quais bus avec abris. Elle précise que ce projet a déjà fait l'objet de 2 appels d'offres classés sans suite, en février 2018 et en janvier 2019. Le premier en raison sans doute de son association avec l'opération Brandou/Branlant, et le second, après révision du dossier de consultation, au motif que les offres des deux soumissionnaires excédaient les crédits budgétaires affectés à cette opération.

Madame le Maire rappelle les décisions prises antérieurement :

- Délibération n° 2016.04.25 en date du 7 avril 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la SAS URBALAB sise à Lyon (Rhône) pour les études préliminaires et la tranche conditionnelle 2 ainsi que la délibération 2022.06.32 du 7 juin 2022 fixant le forfait définitif de rémunération pour cette opération 3 (rue du Mail),

- Contrat signé le 24.08.2016 avec le Cabinet COO pour une convention de partenariat en matière de Sécurité et de Protection de la Santé « CSPS »
- Délibération n° 2020.11.42 en date du 3 novembre 2020 sollicitant l'aide financière du Département au titre de la dotation territoriale 2021

Considérant que ces travaux sont réalisés sur les routes départementales RD 984 route de Lyon et RD 89f rue du Mail, une convention sera établie avec le Département de l'Ain pour définir les engagements des deux collectivités.

Madame le Maire précise les étapes de la consultation :

- Avis d'appel public à la concurrence : le 17 juin 2022
- Date de réception des offres : le 15 juillet 2022 à 18 h 00
- Ouverture des plis : 18 juillet 2022
- Phase de négociation jusqu'au 28 juillet 2022
- Avis de la commission des marchés : 24 août 2022

Après analyse des offres négociées, et suivant les critères fixés dans le règlement de consultation, Madame le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante ci-après :

Entreprise SAS Eurovia Alpes, mandataire des entrepreneurs groupés solidaires EUROVIA ALPES, BALLAND SAS et LDV SIGNALISATION SARL, pour un montant de 972 550,64 € HT, soit 1 167 060,75 € TTC dont :

- Montant tranche ferme : 968 899,16 € HT, 1 162 678,99 € TTC,
- Montant PSE (bordures granit) : 3 651,48 HT, 4 381.78 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE la passation du marché de travaux de requalification de la Rue du Mail avec l'entreprise SAS Eurovia Alpes Agence de l'Ain sise à Certines, mandataire des entrepreneurs groupés solidaires EUROVIA ALPES, BALLAND SAS et LDV SIGNALISATION SARL, pour un coût total de 972 550,64 € HT, soit 1 167 060,75 € TTC (tranche ferme + PSE),

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, ainsi que les modifications éventuelles à intervenir dans la limite des crédits budgétaires votés,

DIT que le montant de ce marché de travaux sera prévu aux budgets 2022 et 2023 opération 96 « Rue du Mail / Route de Lyon ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire.

